



Centres Locaux d'Information et de Coordination CLIC

Les **CLIC** s'adressent à des personnes âgées de 60 ans et plus, à leur famille ainsi qu'aux professionnels intervenant à leur domicile, aux établissements de santé.

Les **CLIC** sont des lieux d'information, d'écoute, de dialogue, de soutien et de conseils ainsi que des services de veille et d'alerte au profit des personnes âgées vulnérables.

Ils permettent d'améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées en participant activement au maintien ou au retour à domicile des personnes âgées à domicile (dépendantes ou non) :

- Par une approche globale et personnalisée des besoins des personnes âgées,
- En mobilisant les ressources des champs sanitaires, médico social et social,
- En associant prévention, accompagnement social et soins.

Les différents niveaux d'intervention des CLIC :

- Niveau 1 : accueil, information, soutien
- Niveau 2 : évaluation et élaboration du plan d'aide, coordination avec les professionnels et missions de niveau 1
- Niveau 3 : suivi du plan d'aide et missions des niveaux 1 et 2

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins pour l'Intégration MAIA

Dispositif **d'Intégration des soins et des services** construit sur un territoire donné

Concept et Public :

Méthode fondée sur le **concept d'intégration des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux** d'un territoire défini et qui n'est pas un lieu ou une structure d'accueil dédié au public mais un modèle organisationnel national **adapté aux diversités locales** et qui se base sur les services et structures territoriaux existants.

- **Public cible** : personnes de + 60 ans en perte d'autonomie et leur entourage.

Objectifs :

- Construire avec les **partenaires institutionnels et les professionnels** d'un territoire défini, de nouveaux modes de travail partenarial afin : d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge, décloisonner les secteurs médico-social et sanitaire, faire partager des référentiels et pratiques communs afin d'apporter une réponse harmonisée et adaptée à la population.
- Mise en place du **service de gestion de cas** dans les secteurs : sanitaire médico-social et social, par un professionnel appelé **Gestionnaire de cas** dédié et formé à **une coordination intensive et au long cours pour des situations identifiées complexes** pour une population pouvant bénéficier de cet accompagnement.